

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 536

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain et Mme Pujol

à l'amendement n° 54 de M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , infirmier ou infirmière, et auxiliaire médical, »

les mots :

« et personnel médical ou paramédical, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision